



PROCÈS-VERBAL

L'assemblée communale d'aujourd'hui se déroule à l'Epicentre en présence de 14 citoyennes et citoyens, sous la présidence de M. Eric Schaller. Elle a été convoquée selon l'usage dans le Journal officiel n° 35 de la République et Canton du Jura du 9 octobre 2025 et par tout-ménages.

Le Président signale la présence de Mme Irma Crevoisier, remplaçante de la secrétaire communale pendant son congé maternité, ainsi que MM. Philippe Milani et Thibault Allemann du bureau d'architecture Milani. Il excuse M. Gérald Chételat, Conseiller communal, qui ne pourra pas assister à à cette assemblée.

Le Président annonce que l'Assemblée communale est enregistrée par la secrétaire pour la bonne rédaction du procès-verbal.

Sont nommés scrutateurs : Une citoyenne et un citoyen (majorité absolue : 8)

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 22 mai 2025.
2. Discuter et voter un crédit d'étude de CHF 40'000.- pour la réfection du complexe scolaire et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement ainsi que sa consolidation.
3. Décider et voter la vente de la parcelle n°2451 du lotissement « Vie de Ferrette », d'une surface de 815m² à Mme Valérie Eschmann-Gogniat et M. Loïc Eschmann, au prix de CHF 120.- le m², pour un montant total de CHF 97'800.-. Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs.
4. Divers

Aucune modification de l'ordre des points à l'ordre du jour n'est demandée, il est donc accepté.

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 22 mai 2025

Le Président indique que le procès-verbal a été mis à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la commune.

Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 22 mai 2025 est accepté, sans lecture, tel que rédigé.

2. Discuter et voter un crédit d'étude de CHF 40'000.- pour la réfection du complexe scolaire et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement ainsi que sa consolidation.

Le Président donne la parole à M. Hervé Froté, Conseiller communal en charge du dossier, pour l'entrée en matière. Celui-ci s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, notre bâtiment scolaire a 45 ans. Le temps est venu d'effectuer des travaux de rafraîchissement afin de le maintenir attractif. Le Conseil communal vous propose d'entrer en matière pour ce crédit de CHF 40'000.- destiné à l'étude de sa rénovation. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, elle est donc acceptée. Le Président redonne la parole à M. Hervé Froté, Conseiller communal.

« Comme énoncé, ce bâtiment a plus de 45 ans et nécessite une rénovation, notamment au vu du certificat énergétique de CECB. Celui-ci est classé en catégorie G, ce qui n'est pas satisfaisant pour un bâtiment scolaire.

Suite à une demande de l'autorité cantonale, le Conseil communal a décidé d'entamer une réflexion en vue de la rénovation de la halle. Après votre approbation, le Conseil communal souhaite confier



Commune mixte

2807 PLEIGNE

ASSEMBLÉE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

Jeudi 23 octobre 2025, 20h00, Epicentre

l'étude de ce projet au bureau d'architecture Milani, représenté par M. Milani et M. Eschmann, qui disposent de l'expérience nécessaire dans le domaine du bâtiment. L'offre correspondante vous sera présentée à la fin du diaporama, lequel expose les points à améliorer selon trois axes principaux.

La halle du complexe scolaire, construite en 1981, constitue un élément important pour notre localité. Sa rénovation apporterait un attrait supplémentaire au village et permettrait d'assurer la pérennité de son utilisation à des fins scolaires.

Les trois thèmes principaux de réflexion sont les suivants : Définir les besoins, Exigences énergétiques, Améliorations diverses.

Pour les exigences énergétiques, les travaux envisagés comprennent : le remplacement des fenêtres ; l'isolation périphérique du bâtiment ; la réfection de la toiture ; le remplacement de la chaudière à mazout par une installation à bois ; la pose de panneaux solaires ; la possibilité de viser un standard Minergie.

Suite à une enquête que j'ai personnellement menée auprès du corps enseignant, des sociétés locales ainsi qu'aux réflexions formulées au sein du Conseil communal, voici une liste non exhaustive d'amélioration souhaitées : création de WC et d'une rampe pour personne à mobilité réduite, avec éventuellement l'installation d'un ascenseur ; construction d'un préau au nord du bâtiment pour abriter les élèves ; réfection du parc à vélos ; agrandissement des locaux de conciergerie ; acquisition de nouveau mobilier ; installation d'une nouvelle régie son et lumière ; agrandissement de la cuisine ; remplacement du sol de la halle ; construction d'une galerie ; création d'une entrée séparée entre la halle et les classes, réfection des douches.

Ces diverses améliorations devront être discutées lors de la demande du crédit d'étude. C'est pourquoi je ne vais pas entrer dans les détails des coûts à ce stade, ceux-ci ne pourront être précisés qu'une fois l'étude réalisée. Une commission sera constituée à cet effet.

Nous avons également évoqué la possibilité de mettre en place un réseau de chauffage à distance regroupant plusieurs bâtiments communaux. Cependant, ce projet ne sera pas poursuivi en raison de son coût jugé trop élevé.

Une fois l'étude achevée, une présentation complète ainsi qu'un vote seront organisés afin de lancer les travaux. »

M. Hervé Froté présente ensuite l'offre du bureau d'architecture Milani pour un montant total de CHF 32'794.70. Des mandats d'ingénieurs devront encore être sollicités pour la réalisation de cette étude, raison pour laquelle le montant proposé s'élève à CHF 40'000.-

Le Président remercie M. Hervé Froté et donne la parole à l'assemblée.

Un citoyen demande s'il est obligatoire d'installer une ventilation dans une école.

M. Philippe Milani répond que l'étude permettra de déterminer si une telle installation est nécessaire. Il rappelle que le canton dispose de règlements et d'ordonnances, notamment en matière d'énergie, de panneaux solaires, d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et de protection incendie, auxquels le bâtiment devra se conformer.

Un citoyen relève que cette rénovation représentera un coût important et exprime l'espoir qu'une fois les travaux réalisés, aucune classe ne soit supprimée. Il demande également s'il existe des possibilités de subventions cantonales.

M. Stéphane Brosy précise que diverses démarches seront entreprises notamment auprès de Patenschaft, de la Loterie Romande ainsi que des offices cantonaux.

M. Hervé Froté ajoute que, malheureusement les coûts de construction ont fortement augmenté ces dernières années, mais que le but demeure de pérenniser le bâtiment, en particulier pour son usage scolaire.



Commune mixte

2807 PLEIGNE

ASSEMBLÉE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

Jeudi 23 octobre 2025, 20h00, Epicentre

Un citoyen propose d'inclure la création d'une nouvelle place de jeux dans le projet, l'actuelle étant dangereuse pour les enfants. Il souligne qu'il serait souhaitable de la remplacer, même si cela engendre un coût supplémentaire.

M. Hervé Froté rappelle que la liste des améliorations mentionnée précédemment n'est pas exhaustive et prend note de cette suggestion.

Un citoyen s'interroge ensuite sur la possibilité de faire du bâtiment un bâtiment Minergie, soulignant que cela impliquerait le remplacement complet des fenêtres ainsi que la réfection de l'isolation, ce qui représenterait un coût important.

M. Hervé Froté indique que, dans tous les cas, le changement des fenêtres et l'isolation périphérique seront obligatoires.

M. Philippe Minali précise que le Parlement jurassien a voté des nouvelles obligations pour les bâtiments publics et que, selon l'importance de l'investissement, la commune pourrait être tenue de respecter ces critères. Dans un premier temps, il convient de monter un projet, avant d'entrer en discussion avec les autorités cantonales.

M. Stéphane Brosy apporte un complément d'information sur le plan financier : si ce point figure à l'ordre du jour, c'est parce que la commune est pressée par le temps, en raison du changement de législature et de l'arrivée de nouvelles autorités cantonales l'année prochaine. A partir de 2026, la planification financière dépendra de ces nouvelles instances. Il sera donc opportun de déposer une demande de subvention pour les volets scolaire et sportif l'année prochaine. Sur le plan énergétique, un fonds sera alimenté par la redevance de BKW, et cet argent pourra être utilisé à cet effet. Il conclut en soulignant que le projet ne doit pas traîner.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

L'assemblée communale accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, un crédit d'étude de CHF 40'000.- pour la réfection du complexe scolaire et donne compétence au Conseil communal pour se procurer le financement ainsi que sa consolidation.

Le Président remercie MM. Philippe Milani et Thibault Allemann de leur présence et les invite à quitter l'assemblée, les points suivants de l'ordre du jour ne les concernant plus.

3. Décider et voter la vente de la parcelle n°2451 du lotissement « Vie de Ferrette », d'une surface de 815m² à Mme Valérie Eschmann-Gogniat et M. Loïc Eschmann, au prix de CHF 120.- le m², pour un montant total de CHF 97'800.-. Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs.

Le Président donne la parole à M. Hervé Froté, Conseiller communal, responsable du dicastère, pour l'entrée en matière, qui s'exprime en ces termes :

« Il s'agit de la vente de la parcelle n° 2451 du lotissement Vie de Ferrette de 815m² au prix de CHF 120.- le m² pour les époux Eschmann-Gogniat. Le Conseil communal vous demande d'accepter l'entrée en matière pour cette vente. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, elle est donc acceptée, le Président redonne la parole à M. Hervé Froté.

« Au printemps dernier, le Conseil communal a reçu une demande des époux Eschmann-Gogniat pour l'acquisition de la parcelle n°2451. Mme Valérie Eschmann, enfant de Pleigne, est la fille de feu Pierrette et Claude-Alain Gogniat bien connus dans la localité. Elle souhaite construire un logement dans le village où elle a grandi. Le Conseil communal vous invite à accepter cette vente, dans le but de dynamiser le village en créant un nouveau logement disponible. »



Commune mixte

2807 PLEIGNE

ASSEMBLÉE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

Jeudi 23 octobre 2025, 20h00, Epicentre

M. Hervé Froté présente un plan du lotissement « Vie de Ferrette » et évoque les parcelles encore disponibles.

Une citoyenne demande si le couple souhaite venir habiter dans le village ou s'il s'agit d'un bien destiné à la location.

M. Hervé Froté indique que les requérants habitent actuellement Bassecourt et que cet achat constitue pour eux un investissement. Dans un premier temps, la maison serait mise en location, avec la possibilité ultérieure de s'établir à Pleigne.

M. Stéphane Brosy précise que, lors des discussions avec le Conseil communal, le couple a manifesté l'intention de revenir vivre à Pleigne. L'acquisition dès à présent leur permet d'anticiper la difficulté future de trouver une parcelle disponible.

Une citoyenne rappelle que, à l'origine, la commune souhaitait réserver ce quartier prioritairement aux familles. Elle souligne que si une personne seule ou un couple sans enfants vient s'y établir, cela ne correspond plus à la ligne directrice initiale.

M. Hervé Froté confirme que la demande est conforme au règlement d'attribution des parcelles.

Une citoyenne exprime la crainte que, si cette situation se répète, l'école du village puisse être menacée à terme. Elle interroge sur la possibilité de construire un immeuble locatif ou des maisons jumelées.

M. Hervé Froté espère que la maison sera louée à une famille. La commune n'a cependant pas encore connaissances des plans. Selon le règlement sur les constructions, il serait possible de réaliser une maison comprenant plusieurs logements, mais le projet n'est pas encore défini.

M. Stéphane Brosy indique qu'il n'est pas possible de construire un immeuble, compte tenu des distances à respecter par rapport aux limites et du nombre de niveaux autorisé. Lors de leur rencontre avec le Conseil communal, le couple avait évoqué la construction d'une villa, destinée dans un premier temps à la location.

Une citoyenne souligne qu'il est important de préserver l'attrait du quartier pour les familles souhaitant construire sur les parcelles voisines encore disponibles, en fonction du type de projet réalisé.

M. Hervé Froté indique qu'une nouvelle construction contribue à la dynamique du village, même si elle n'est pas occupée immédiatement par une famille. Il précise que le Conseil communal encouragera les propriétaires dans ce sens.

M. Stéphane Brosy rappelle la volonté de privilégier les familles, tout en indiquant que cette vente pourrait amener un bon contribuable, ce qui constituerait un avantage pour les rentrées fiscales de la commune.

Un citoyen estime qu'un bon contribuable ne destine en général pas le bien uniquement à la location.

M. Stéphane Brosy considère qu'il s'agira probablement d'une belle construction, pouvant accueillir une famille. Il insiste sur le fait que le Conseil communal ne souhaite pas brader cette parcelle, celle-ci étant précieuse. Il appartiendra toutefois à l'assemblée de se prononcer sur cette vente.

M. Hervé Froté ajoute que cette vente permettra à la commune de se désendetter à hauteur de CHF 100'000.-.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

L'assemblée communale accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, la vente de la parcelle n° 2451 du lotissement « Vie de Ferrette » d'une surface de 815 m² à Mme Valérie Eschmann-Gogniat et M. Loïc Eschmann, au prix de CHF 120.- le m², pour un total de CHF 97'800.- et donne compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs.



4. Divers

Le Président ouvre le point des divers et donne la parole à M. Stéphane Brosy, Maire, afin qu'il apporte quelques informations.

M. Stéphane Brosy explique que le dépôt public du Plan d'aménagement local (PAL) a eu lieu au mois de septembre. A la suite de celui-ci, six oppositions de nature diverse ont été déposées. Elles seront traitées prochainement lors de séances de conciliation, afin de trouver un consensus. Il souligne que le travail réalisé pour récupérer environ 33'000 m² et les reclasser en zone agricole ou zone verte n'a pas été simple. Le Conseil communal a pour objectif que la PAL entre en vigueur en 2026.

M. Stéphane Brosy informe que la commune a reçu de nombreuses plaintes concernant le non-respect de la limitation à 30km/h ainsi que des priorités de droite. Le canton a installé deux radars afin d'effectuer des relevés statistiques. Une fois les résultats reçus, un radar gentil sera installé. Si la situation ne s'améliore pas, s'agissant d'une route cantonale, il faudra discuter avec le canton.

M. Stéphane Brosy indique qu'à la suite d'un incident au cours duquel un chien a été attaqué par des huskies dans une forêt communale, la commune de Bourrignon a adressé un courrier aux propriétaires, domiciliés sur leur commune, afin de les sensibiliser. Il précise également que la commune de Pleigne a envoyé une lettre, en concertation avec la commune de Bourrignon, indiquant que le Conseil communal ne tolérera plus de tel comportements ainsi que le blocage de chemins communaux pour l'organisation de courses.

Un citoyen signale que les bus postaux ne respectent pas la limitation à 30km/h et se demande s'il est possible de leur demander de conduire plus doucement.

M. Stéphane Brosy répond qu'il connaît la problématique concernant les bus de la Poste, et confirme qu'ils roulent trop vite. Le Conseil communal en prend note et adressera un courrier afin de signaler le problème.

Une citoyenne indique avoir demandé M. Hervé Froté s'il serait possible d'installer un panneau « Attention aux enfants » dans la zone limitée à 30km/h dans la rue Vie de Ferrette, estimant que de nombreux motards ainsi que des agriculteurs y roulent trop rapidement.

M. Hervé Froté annonce que ce point a été discuté lors d'une séance du Conseil communal et qu'un panneau sera commandé.

Un citoyen relève ensuite un manque d'éclairage sur le chemin reliant le bureau communal à l'école.

M. Hervé Froté indique qu'un candélabre ne fonctionne plus et qu'il n'est plus possible de trouver des ampoules compatibles. Le Conseil communal en prend note et entreprendra les démarches nécessaires.

M. Stéphane Brosy précise qu'un nouveau contrat a été signé avec BKW, modifiant le système d'entretien des installations en faveur d'un modèle plus efficace et moins coûteux. Les interventions sont désormais regroupées, sauf en cas d'urgence liée à la sécurité. Il ajoute que la commune pourrait prochainement être obligée d'éteindre l'éclairage public durant la nuit, comme toutes les communes du Haut-Plateau, mais d'autres possibilités d'économie sont étudiées.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'assemblée à 20h53.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président :

La Secrétaire :

Eric Schaller

Irma Crevoisier